



Le onze mars deux mil vingt et un à dix-neuf heures, les membres du conseil légalement convoqués le 1^{er} mars 2021 se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yohan Jobet Maire.

Sont présents : JOBET Yohan, MONTAGUT Bérengère, CHAVANEAU Philippe, ARCHENAUULT Pascale, LEBRUN Patrick, ASSELIN Marie-Claude, TOUSSAINT Arnaud, GOUVERNAYRE Magali, ASSELIN Christian, ALEXANDRESCU Raluca, BERTHELOT Nicole GARRE Bernard, ROUX Michel, BAZIN Dominique Julie RIVERT.

Affichage extérieur : 05.03.2021

Absent excusé : Patrick Lebrun

Secrétaire de séance : Magali Gouvernayre

Lecture du compte rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR

- DENOMINATION QUIERS SUR BEZONDE
- FINANCES : admission en non-valeur, report opération VAE sur 2021
- QUESTIONS DIVERSES

DENOMINATION QUIERS SUR BEZONDE

Par décret du 05.08.1919 publié au journal officiel de la République française le 18.09.1919 la commune de Quiers a été autorisée à se nommer **Quiers sur Bezonde**.

Au fil des années, il est apparu un accent sur le « e » de Bezonde sans qu'aucune démarche administrative de la part de la commune n'ait été faite.

Avec le développement du numérique cette faute s'est répandue dans tous les fichiers et notamment dans le Code Officiel Géographique (COG).

Pour que Quiers sur Bezonde retrouve son orthographe, les démarches sont les suivantes :

- Délibération du conseil municipal,
- Avis motivé du directeur des archives départementales
- Délibération du conseil départemental,
- Avis de Mme La Préfète qui sera suivi d'une demande auprès du ministère de l'intérieur (Notification du décret à l'INSEE)

Pour que Quiers sur Bezonde, retrouve sur tous les documents, cartographies, son orthographe d'origine, le conseil municipal décide de solliciter Mme La Préfète et demande l'autorisation de déposer un dossier auprès de Monsieur le Directeur des Archives Départementales.

ADMISSION EN NON VALEUR

Projet DELIBERATION

Liste N°44600990231 arrêtée le 15.02.2021

Titre 28/2017 157.08 €

Titre 138/2019 3.80 €

La Trésorerie de Beaune la Rolande fait part au conseil qu'il doit être pris une décision d'admission en non-valeur pour la somme de 160.88 €.

Au vu de ces informations et considérant qu'il n'y a plus aucun recours possible, le conseil décide de prendre une décision d'admission en non-valeur pour la somme de 160.88 € qui sera mandatée au compte 6541.

OPERATION VAE

Rappel décision 2020

Pour encourager les habitants à utiliser des modes de déplacements dit développement durable, il est suggéré de créer un partenariat avec un équipementier sportif et permettre aux habitants d'acquérir un vélo à assistance électrique en leur octroyant une aide de 100.00 € par foyer fiscal.

La société INTERSPORT de Saint Père sur Loire propose de faire une remise de 10 % sur plusieurs modèles de vélos et la commune octroierait 100.00 € par vélo et par famille, avec un quota de 20 participations sur l'année 2020. A l'appui une convention avec Intersport et un engagement des personnes intéressées.

Au vu de ces informations le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'opération VAE qui permet aux habitants d'acquérir un vélo à assistance électrique grâce à une aide de la commune de 100.00 € par foyer fiscal,
- Dit que cette opération est valable jusqu'au 31 décembre 2020 et que 20 personnes pourront en bénéficier,
- Approuve la convention qui sera signée avec la société Intersport de Saint Père sur Loire
- Approuve le règlement qui devra être signé par les administrés
- Dit que la participation de 100.00 € sera versée aux administrés après l'acquisition du bien sur présentation de la facture acquittée et son couvert du contrat signé
- Autorise Monsieur le Maire ou le conseiller délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce projet
- Dit que la dépense sera inscrite au compte 6574.

Délibération exercice 2021

Après avoir entendu ces informations le conseil décide de reconduire la délibération du 09 juillet 2020 dans les mêmes conditions :

Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2021

Nombre de personnes pouvant bénéficier de l'aide : 20

Montant de la participation par foyer : 100.00 €

Décide de mettre en place une information auprès des habitants qui aura lieu le 14 avril 2021 à 14 heures rue du Hallier en même temps que le marché.

Droit de préemption : 36 allée des Fossardières :

Le dossier complet a été transmis à Me Kolhmann Damien, il faut compléter la délibération.

Au vu de la délibération en date du 10.02.2021,

Le conseil décide que Monsieur le Maire ou un Maire-adjoint selon leurs disponibilités procéderont à la signature de l'acte notarial.

Informations d'ordre général

Cessions (maison 34 rue de l'Aunoy, terrain rue des Charmilles) : engager la procédure sur Webenchères.

Message gendarmerie, patrouilles en VTT, communiquer et retrouver du lien avec les administrés

CCCFG : nouvelle compétence, mobilité, développer les transports « intercantonaux ».

Philippe Chavaneau

Sentier de la Rose en cours d'installation, pupitre, fin des travaux demain, balisage réalisé par le Rando club.

Cimetière : muret en cours, portail nouveau cimetière peint et thermolaqué, l'autre sera fait quand la météo sera adaptée à ce type de travaux.

Bérengère Montagut

Cabaret annulé,

Pentecôte, inauguration route de la Rose, en attente décision conseil Dept,

QPA : en attente des consignes,

Patrick Lebrun

Atelier : fiches pour chaque matériel, utilisation et la mise en sécurité, travail seul ou en équipe.

Ateliers : devis portillon.

Pascale Archenault

Vaccination : 132 personnes de plus de 75 ans, à ce jour 18 réfractaires, 24 en attente, 70 vaccinés.

CCCFG commission actions sociales : France services 800 visites sur l'ensemble des pôles. Télémédecine Ladon, en cours.

Défibrillateur : formation, de préférence un samedi matin.

Christian Asselin

ARF retour sur réunion organisée par la Région et le CNVVF

Fleurissement : mettre en valeur le patrimoine bâti, végétal. Les intervenants reviennent ponctuellement sur les insectes, l'apiculture, plantes mellifères. La Région centre Val de Loire souhaiterait devenir la région la plus fleurie de France. Le département du Loiret est déjà bien ancré dans cette dynamique, 8 communes sont labellisées.

Gestion de l'eau + arrosage automatique + gestion électricité (LED) + faire des îlots de fraîcheur.

CNVVF propose des kits de communication, à demander pour la future manifestation.

Jard'in Quiers avec les écoles reprise de l'action en 2021/2022.

Vigne : devis en cours.

21 mars 2021 : Jard'in Quiers taille des rosiers, explication terreautage,

Remise des prix des maisons fleuries : lors d'un autre jard'in Quiers avril 18 avril.

Arnaud Toussaint :

Eclairage solaire : projet pour équiper plusieurs sites : JAT, parking resto, multisports, parking cimetière.

Déchets : à chaque dépôt sauvage trouvé dans un fossé, un panneau sera installé pour rappeler les règles. Christophe sera chargé de faire des photos des sites salis, de les envoyer à la mairie qui fera un recensement sur un livret ou autre support.

Tripli consignes de tri, rappel, erreurs de tri, opération ponctuelle pneus

Poulailler communal : gestion des déchets mais il faut des volontaires. Règlement pour la gestion de l'entretien, œufs, composteur...

Boîtes à hérisson, écureuil, en cours.

Informations diverses

Les ponts et murs de soutènement, diagnostic gratuit proposé par le CEREMA

Le **centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement** ou **Cerema** est un [établissement public à caractère administratif](#) placé sous la tutelle conjointe du ministre de la transition écologique et solidaire, et du ministre de la cohésion des territoires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40.